

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_018 | Polizeiwissenschaft. Économie. Substances. Population.CollectionBoite_018-2-chem | Police. Principes généraux.](#)
[Item\[De la police - suite\]](#)

[De la police - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb018_f0089

SourceBoite_018-2-chem | Police. Principes généraux.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

33 (148) 33

546. Le nombre de ces Loix s'accroît en raison du besoin qu'on en a ; mais de les arranger de maniere , qu'il fut toujours facile de les faire & exécuter dans les occasions qui se présentent ; ce seroit un chef d'oeuvre par rapport à cette branche de Loix.

547. Il faut diviser ces reglemens en deux espèces.

548. La premiere comprend la Police des villes.

549. La seconde celle de la campagne.

550. La derniere diffère de l'autre & par son objet , & par son étendue.

551. Ces parties demandent qu'on ait soin de ce qui suit :

552. (1°.) De ne rien souffrir, qui puisse troubler l'exercice du service Divin dans les lieux qui y sont destinés , & de faire observer aux Citoyens , dans les processions & autres cérémonies publiques, l'ordre & la décence convenable.

553. (2°) La pureté des mœurs fait le second objet de la police & embrasse tout ce qui est nécessaire pour réprimer le luxe , empêcher l'ivro-



